



PRÉPARATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 16 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize juin à 16 heures, le Bureau Communautaire s'est réuni à la Salle Intercommunale du Pôle des Services Publics de STENAY, légalement convoqué, par Monsieur Daniel GUICHARD.

Date de convocation : 12 mai 2021
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 8

• **Délégués Présents :**

Daniel GUICHARD (Pouilly-sur-Meuse)
Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon)
Stéphane PERRIN (Stenay)
Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse)
Hervé CULOT-PONCE (Stenay)
Romuald COLLET (Stenay)
Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun)
Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun)

• **Délégués Absents / Excusés :**

Michel VUILLAUME (Dannevoux)
Alain REUTER (Liny-devant-Dun)
Guy RAVENEL (Aincreville)
Ornella VALIBOUZE (Stenay)
Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse)

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Stéphane PERRIN

Le quorum étant respecté, 8 conseillers présents sur 13 membres.

Ordre du jour

Administration générale

OBJET 1/ Subvention GIP - soutien aux collectivités face à la crise sanitaire

OBJET 2/ Présentation des pistes graphiques pour la Communauté de communes

Développement économique & touristique

OBJET 3/ Dispositif ACCOR - Attribution de subventions

OBJET 4/ Location des cellules commerciales

OBJET 5/ Vente d'un terrain sur la zone d'activité

OBJET 6/ Mise à disposition de locaux à l'Office de tourisme

Administration générale

OBJET 1 / Subvention GIP - soutien aux collectivités face à la crise sanitaire

La Communauté de communes à déposer auprès du GIP Objectif Meuse, un dossier de demande de subvention concernant leur programme de soutien aux collectivités afin de faire face à la crise sanitaire.

La demande de soutien financier porte sur le remboursement du gel hydroalcoolique acheté pour nos activités périscolaires et extrascolaire et sur l'achat de nouveaux matériels pour limiter la propagation de l'épidémie de la COVID 19 (test antigénique – distributeur automatique de gel).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Ressources	Taux	Montant € TTC
Tests antigéniques	9 900,00	GIP Objectifs Meuse	80%	13 063,60
Contenants individuels	264,00	Fonds propres	20%	3 265,60
Distributeurs collectifs	3 000,00			
Recharge de gel	2 638,00			
Solution Hydro	527,50			
TOTAL	16 329.50	TOTAL	100%	16 329.50

Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu la délibération n°2020-07-31 du conseil communautaire réuni le 21 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire,
Considérant qu'il est nécessaire de protéger le personnel et les enfants participant à nos activités,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE l'opération « prévenir, tester, alerter et protéger »

AUTORISE Monsieur le Président à demander toutes subventions auprès du GIP Objectif Meuse au taux le plus élevé possible,

APPROUVE le plan de financement de l'opération, tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

OBJET 2 / Présentation des pistes graphiques pour la Communauté de communes

Suite à la décision de l'exécutif de proposer une nouvelle charte graphique de la collectivité afin de moderniser son image et communiquer sur une image harmonisée de la structure suite à la fusion, le graphiste Julien De Meyère a proposé deux pistes graphiques qui seront présentées lors de la réunion.

Suite à présentation des logos, il est fait le choix de travailler les deux logos pour n'en faire qu'un seul. Les pistes sont à mixer afin de garder la nouveauté amenée par la 1ère piste et la carte proposée sur la 2ème piste.

Développement économique & touristique

OBJET 3 / Dispositif ACCOR - Attribution d'une subvention

La Communauté de Communes a délibéré pour la mise en place du dispositif d'aide aux entreprises ACCOR (Accompagnement pour le Commerce Rural), proposé par la Région Grand Est, créé et fléché en direction des centre bourgs du Grand Est.

En complément à ce dispositif, la Communauté de Communes a souhaité élargir le dispositif aux projets portés sur les autres cœurs de bourg des communes du territoire. C'est-à-dire les projets susceptibles d'être déposés par toutes les entreprises, hors zone commerciale en périphérie des communes, correspondant au règlement d'intervention.

Cette opération a pour vocation première la redynamisation des activités commerciales, artisanales et de services, en soutenant la nécessaire modernisation et en améliorant l'attractivités des commerces du territoire.

La participation de la Communauté de communes intervient :

- soit en complément de la Région Grand Est lorsque le projet se situe au cœur de bourg de Stenay (unique commune considérée comme bourg structurant sur le territoire)
- soit en substitution de la Région Grand Est lorsque le projet se situe en cœur de bourg des autres communes.

Nous avons réceptionné deux demandes correspondant aux champs de ce dispositif, à savoir :

Demandeur	Domiciliation	Projet	Montant total du projet	Montant éligible	Taux participation CODECOM	Proposition de subvention
Boulangerie Girot Samuel	Mouzay (55700) <i>hors cœur de bourg</i>	Achat d'un camion afin de développer une nouvelle tournée	10 000 € HT	10 000 € HT	25 %	2 500 €
Concept automobiles	Stenay (55700) <i>hors cœur de bourg</i>	Travaux d'accessibilité parking clientèle	28 626,00 € HT	18 980 € HT <i>(grattage de surface et mise en œuvre d'enrobé)</i>	25%	4 745 €

Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu la délibération n°2021-02-004 du conseil communautaire réuni le 18 février 2021 portant délégation au bureau communautaire l'approbation des dossiers de subvention découlant du dispositif ACCOR,
Considérant les dossiers de demande de subventions,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE le versement, au titre du dispositif complémentaire ACCOR, des subventions suivantes :

Demandeur	Domiciliation	Projet	Montant total du projet	Montant éligible	Taux participation CODECOM	Proposition de subvention
Boulangerie Girot Samuel	Mouzay (55700) <i>hors cœur de bourg</i>	Achat d'un camion afin de développer une nouvelle tournée	10 000 € HT	10 000 € HT	25 %	2 500 €
Concept automobiles	Stenay (55700) <i>hors cœur de bourg</i>	Travaux d'accessibilité parking clientèle	28 626,00 € HT	18 980 € HT <i>(grattage de surface et mise en œuvre d'enrobé)</i>	25%	4 745 €

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

OBJET 4 / Location / vente des cellules commerciales

Suite à l'achat des cellules commerciales, il est proposé à la location les cellules suivantes :

- Cellule n°1 – EHPAD de Stenay pour créer une blanchisserie. Coût important de réalisation des travaux pour l'installation ;
- Cellule n°2 ou 3 – location à Breda afin de créer un dépôt vente
- Cellule n°7 définir les conditions d'occupation de la cellule par le Centre social et culturel

Par ailleurs, il convient de définir les conditions de vente de la cellule n°8 à Breda (déjà occupée actuellement), comme cela avait été acté lors de l'achat des cellules.

Il sera demandé la vérification de l'ensemble des toitures des cellules.

Cellule n°1 – il est fait le choix de prendre en charge les travaux liés à l'installation de l'EHPAD. Une location mensuelle de 2 500 € HT sera proposée.

Cellule n°2 – une personne souhaite y installer un commerce – activité vente – Une location mensuelle de 350 € HT est proposée.

Cellule n°3 – Envie autonomie – Une location mensuelle de 350 € HT est proposée.

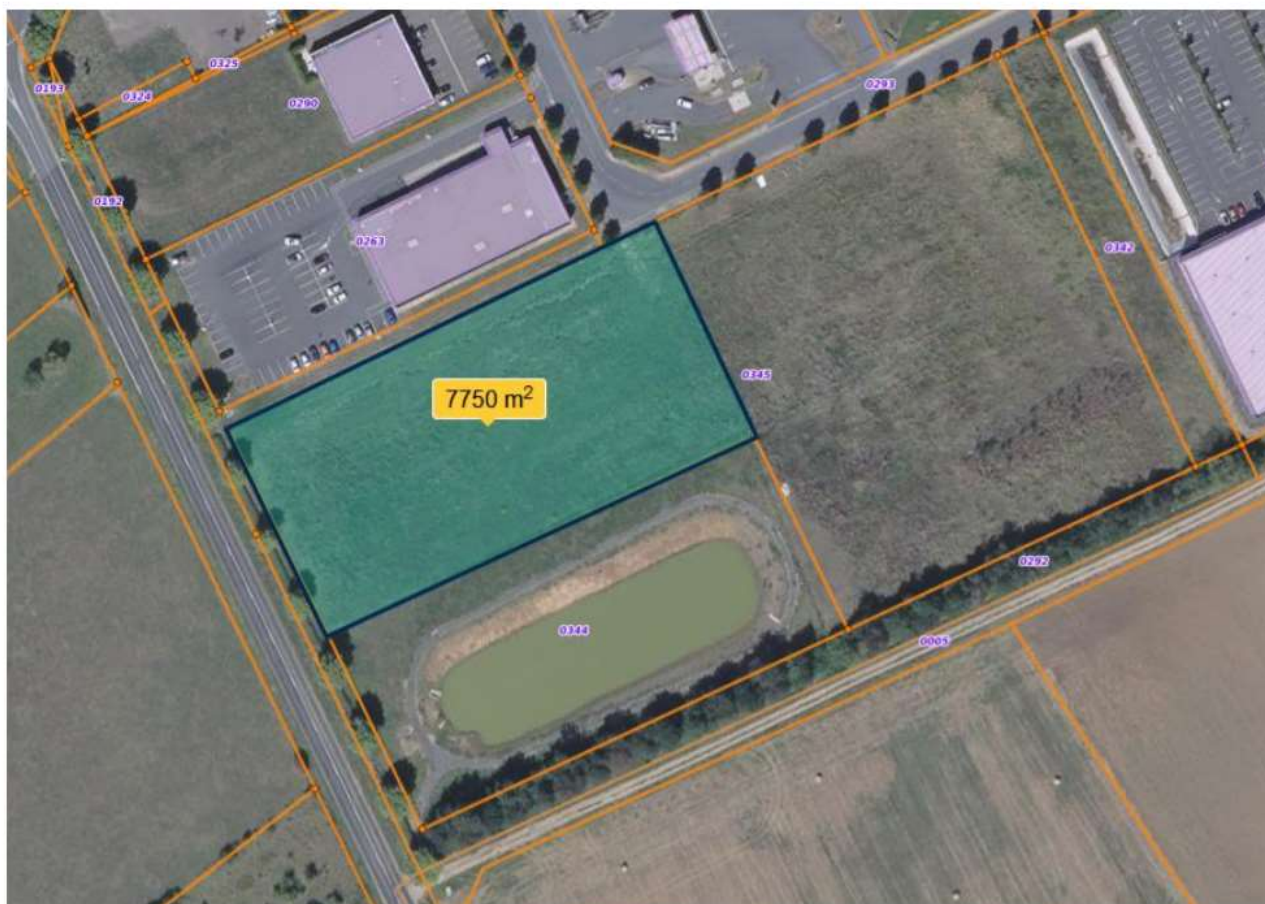
Cellule n°5 – Laposte – renouveler le bail actuel sans modification

Cellule n°7 – Centre social

Cellule n°8 – Vente du magasin Go Sport pour 320 000 € HT

OBJET 4 / Vente d'une parcelle sur la ZAC des Cailloux

L'entreprise ROCHA souhaite s'agrandir et s'installer sur la ZAC des Cailloux à Stenay. Il est proposé de lui vendre, un morceau de la parcelle ZI 345, soit environ 7 750 m² (à redéfinir avec un géomètre), au prix de 20€ du m². Dans l'attente de l'avis des services de France Domaine.



Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu la délibération n°2020-07-31 du conseil communautaire réuni le 21 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire,
Vu l'avis de valeur vénale n°2021-55502-44928 déterminant la valeur vénale du bien à 20 € m².
Considérant la volonté de l'entreprise ROCHA de pérenniser son activité sur Stenay et de s'installer sur la ZAC des Cailloux,
Considérant que la parcelle en question, cadastrée ZI n°345, est en attente de découpage parcellaire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTÉ de vente une partie de la parcelle ZI 345 (en attente de découpage) sis ZAC les Cailloux à Stenay (55700), d'une contenance d'environ 7 750 m² à ... ou tout substitut,

FIXÉ le prix de vente à 20 € HT le m²,

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette cession, ainsi que l'acte à intervenir,

PRECISE que la vente se fera sous la forme d'un acte authentique notarié,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

OBJET 5 / Mise à disposition de locaux à l'Office de tourisme

L'Office de tourisme fait la demande d'occuper les locaux communautaires sis 7 rue de la Meuse à Doulcon (ancienne trésorerie). L'office a pour volonté de ne plus proposer de bureau d'information au Lac Vert et de ne plus utiliser les locaux administratifs au centre-ville de Stenay, mettant en avant les arguments suivants :

- Situation géographique idéale (bords de Meuse – implantation stratégique – proximité des commerces, services proposés à Dun / Doulcon)
- Configuration des locaux adaptés à l'activité – devant accueil, à l'arrière bureaux administratifs
- Stationnement et accessibilité
- Garage à proximité permettant de gérer directement la location des vélos sur Doulcon

L'office souhaite si installer dès le 1^{er} juillet.

La capitainerie de Stenay resterait ouverte durant la haute saison.

Avis favorable à la majorité.

Les élus trouvent cependant regrettable l'abandon du point tourisme au Lac Vert.

Questions diverses

- 1- Mise à disposition du Minibus durant la période estivale pour une association proposant des sorties en Canoé sur la Meuse à partir de Stenay.

Avis favorable à la majorité, à la condition que ce prêt soit provisoire. Il est nécessaire d'encourager le développement touristique sur le territoire, pour cela l'entreprise pourrait bénéficier de subventions en s'installant de manière pérenne sur le territoire.

- 2- Le choix qu'avait fait la communauté de communes d'acheter un terrain à la SNCF sur Stenay afin de pouvoir développer de l'activité autour de la voie verte, est remis en cause par le prix proposé par la SNCF. Ces derniers ne souhaitent pas négocier le prix car ils ont déjà un autre acquéreur qui envisage d'installer des panneaux photovoltaïques.

Les élus font le choix à l'unanimité de ne pas poursuivre cette cession, ce terrain n'étant pas indispensable au projet de vélo route.

- 3- Il est nécessaire de réaliser de nouveaux travaux, non prévu au marché, afin d'aménager au mieux l'accès à la crèche.

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2020-07-31 du conseil communautaire réuni le 21 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire,

Vu la loi d'accélération et de simplification de l'action publique,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser de nouveaux travaux d'aménagement sur le multi accueil de Cléry-le-Petit,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTÉ les nouveaux travaux d'aménagement sur le multi accueil de Cléry-le-Petit.

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise LAMBERT Daniel pour un montant estimé à 55 327.90 € HT

AUTORISE le Président à notifier, signer et exécuter le marché et à prendre toute décision concernant l'exécution de modifications de contrat, éventuel résiliation ou renonciation à pénalité.

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

- 4- Le club de pétanque du Val Dunois occupe un terrain appartenant à la Communauté de communes. L'accessibilité à ce terrain est jugée dangereuse et nécessite des travaux d'aménagement, notamment la mise en place d'une rampe d'accès, afin de pouvoir réaliser des concours.
-

Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu la délibération n°2020-07-31 du conseil communautaire réuni le 21 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire,
Considérant la demande de subvention exceptionnelle émise par le club de pétanque du Val Dunois le 22 mars dernier,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 480 € au club de pétanque du Val Dunois, afin d'aménager le terrain et de le rendre accessible à tous,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

- 5- La commune de Cléry-le-Petit souhaite créer une aire de jeux et construire une salle des fêtes sur des parcelles appartenant à la Communauté de communes, à savoir respectivement les parcelles AB 219 d'une contenance de 23 ares et 02 ca et AB 226 d'une superficie de 3 ares et 67 ca.
-

Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu la délibération n°2020-07-31 du conseil communautaire réuni le 21 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire,
Considérant l'accord du bureau communautaire de céder pour un euro chaque parcelle afin d'aider au développement de projets communaux à destination, notamment, du jeune public,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire
Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTÉ la vente des parcelles AB 219 et AB 226 à la Commune de Cléry-le-Petit, pour un euro chaque parcelle.

FIXE une condition suspensive à la réalisation de cette cession, à savoir l'obtention des autorisations d'urbanisme préalables à la construction de ces infrastructures.

PRÉCISE que la vente est au frais de la commune.

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

- 6- Il a été fait le choix pour les écoles de reporter à fin juin le spectacle / sortie cinéma qui devait avoir lieu en décembre, annulée pour cause Covid.

Le président,

Daniel GUICHARD